

175 Bloor Street East
South Tower, Suite 501,
Toronto, Ontario M4W 3R8
Telephone (416) 314-6858
Fax (416) 314-6876

175 rue Bloor est
Edifice sud, bureau 501,
Toronto, Ontario M4W 3R8
Téléphone (416) 314-6858
Télécopieur (416) 314-6876



**Ontario Media
Development
Corporation**

**Société de
développement
de l'industrie
des médias
de l'Ontario**



21^e PRIX LITTÉRAIRE ANNUEL TRILLIUM LIGNES DIRECTRICES ET APPEL DE CANDIDATURES

Les éditeurs sont invités à proposer des titres d'ouvrages en vue de participer à la 21^e édition annuelle du Prix littéraire Trillium. Le « Trillium Book Award » a été créé en 1987 par le gouvernement de l'Ontario pour « rendre hommage à l'excellence et mieux sensibiliser le public à la qualité et à la diversité des écrivaines et écrivains ontariens et de la littérature dans cette province ».

Les lauréats, en français et en anglais, du Prix littéraire Trillium reçoivent la somme de 20 000 \$ et leurs éditeurs reçoivent 2 500 \$. Le Prix de poésie Trillium, également attribué en anglais tous les ans et en français tous les deux ans, est doté d'un prix de 10 000 \$ remis aux poètes lauréats et de 2 000 \$ pour l'éditeur. Le Prix du livre d'enfant Trillium (langue française) sera offert l'année au cours de laquelle le Prix de poésie Trillium en français ne sera pas décerné. La lauréate ou le lauréat recevra le montant de 10 000 \$ et son éditeur recevra 2 000 \$. Les éditeurs de tous les finalistes reçoivent une subvention pour la promotion de leurs ouvrages, avant l'annonce du nom des lauréats. Chaque auteur finaliste reçoit des honoraires de 500 \$.

Les éditeurs d'ouvrages en français devraient noter que le Prix de poésie Trillium en langue française sera accordé pour des ouvrages publiés au cours des années civiles 2006 et 2007. Le Prix du livre d'enfant Trillium (langue française) ne sera pas décerné cette année, mais le sera lors de la 22^e édition du Prix littéraire Trillium. Il concernera les ouvrages admissibles publiés en 2007 et 2008 (l'annonce de la lauréate ou du lauréat se fera au printemps 2009).

Le jury pour chaque langue compte trois membres qui jugent les candidatures, établissent une liste restreinte et choisissent les lauréats. Ce jury indépendant est composé d'écrivains et d'autres membres de la communauté littéraire.

Voici les critères d'admissibilité pour tous les ouvrages proposés pour ces prix :

- Les livres doivent avoir été écrits par une écrivaine ontarienne ou un écrivain ontarien qui doit, au cours des cinq dernières années, avoir vécu au moins trois ans en Ontario. Au cas où le livre aurait été co-écrit, les deux auteurs doivent respecter cette exigence et se partager le montant du prix s'ils sont les lauréats.
- Seuls les éditeurs peuvent soumettre des ouvrages.

- Les œuvres proposées doivent disposer d'un numéro ISBN et compter un minimum de 48 pages reliées, sauf pour les livres pour enfants, où le nombre minimum de pages est de 24 pages.
- Les collections et/ou les sélections peuvent être proposées, sous réserve qu'un nombre important de ces écrits n'ait pas jusque là été publié sous forme de livre.
- Les anthologies, les nouvelles éditions, les réimpressions, les nouveaux tirages et les traductions ne sont pas admissibles.
- Lors du choix de leurs propositions, les éditeurs devraient être bien conscients du fait que le facteur clé dans le choix de la lauréate ou du lauréat est « l'excellence littéraire ».

En ce qui concerne spécifiquement le **Prix littéraire Trillium**, il convient de noter que :

- Les œuvres doivent avoir été publiées pour la première fois au cours de l'année civile 2007, être diffusées au Canada, et être toujours disponibles en stock ou en cours d'impression au printemps 2008.
- Des livres de tout genre peuvent être proposés : romans, études et essais, œuvres dramatiques et livres pour enfants. (Remarque : les éditeurs de langue française pourront préférer soumettre des livres pour enfants pour le Prix du livre d'enfant Trillium (langue française)).
- Il n'y a pas de restriction concernant le nombre d'œuvres qu'un auteur a écrites auparavant.

En ce qui concerne spécifiquement le **Prix de poésie Trillium**, il convient de noter que :

- Seule la première, seconde ou troisième œuvre du poète peut être admise à concourir, car ce prix a été conçu pour rendre hommage à des œuvres de nouveaux poètes. Cependant, les œuvres de poètes déjà reconnus peuvent être proposées pour le Prix littéraire Trillium traditionnel.
- Les ouvrages soumis pour ce prix dans la catégorie de langue anglaise doivent avoir été publiés pour la première fois au cours de l'année civile 2007, être diffusés au Canada, et être toujours disponibles en stock ou en cours d'impression au printemps 2008.
- Les œuvres soumises pour ce prix dans la catégorie de langue française doivent avoir été publiées pour la première fois au cours des années civiles 2006 ou 2007, être diffusées au Canada, et être toujours disponibles en stock ou en cours d'impression au printemps 2008.

Pour le **Prix du livre d'enfant Trillium (langue française)** uniquement, il faut noter ce qui suit :

- Les œuvres soumises pour ce prix doivent avoir été publiées pour la première fois au cours de l'année civile 2007; cependant, il faut indiquer que ces ouvrages seront conservés et pris en considération avec les ouvrages publiés en 2008 dans le cadre de la 22^e édition du Prix littéraire Trillium.
- Il n'existe pas de restriction concernant le nombre préalable d'ouvrages écrits par un auteur.

Pour tous ces prix, les éditeurs doivent savoir que les dossiers de candidature doivent :

- comprendre quatre (4) copies de chaque ouvrage;
- être accompagnés d'un formulaire d'inscription rempli (assurez-vous d'utiliser le formulaire approprié, car il existe un formulaire distinct pour chacun des prix);

- pour les ouvrages publiés entre janvier et novembre 2007, être présentés le plus rapidement possible et au plus tard avant le 16 janvier 2008; et
- pour les ouvrages publiés en décembre 2007, être déposés dès leur publication; les candidatures ne seront plus acceptées après le 30 janvier 2008.

Au cas où, pour un prix spécifique, il y aurait moins de cinq (5) candidatures recevables, on ne dressera pas de liste restreinte et on ne désignera pas de lauréate ou de lauréat dans la catégorie et pour l'année visée. Néanmoins, les ouvrages proposés seront conservés et pris en considération avec les ouvrages proposés l'année suivante. Dans pareil cas, les éditeurs en seront avisés.

Les jurys dresseront une liste restreinte au début du printemps 2008 et la promotion de cette liste commencera alors. On invitera les auteurs et leurs éditeurs à participer à diverses activités de marketing et publicitaires. Le nom des lauréats choisis par les jurys respectifs sera annoncé lors d'un événement spécial qui aura lieu à Toronto quelques semaines après l'annonce de la liste restreinte.

Pour de plus amples renseignements, appelez le 416 642-6698, ou envoyez une télécopie au 416 314-6876, ou un courriel à jhawkins@omdc.on.ca, ou écrivez à :

Prix littéraire Trillium

Société de développement de l'industrie des médias de l'Ontario

175, rue Bloor Est

Tour Sud, Bureau 501

Toronto ON M4W 3R8